MINISTERE DE LA SANTE

-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-

BURKINA FASO

-=-=-=-

Unité-Progrès-Justice

-=-=-=-

ARRETE n°2004- 1 5 3 /MS/SG portant Intérim du Secrétaire Général

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la Constitution du 02 Juin 1991;
- le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du VU Premier Ministre;
- VU le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;
- le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant VU organisation du Ministère de la Santé;

ARRETE

- Article 1er: Docteur Mahamoudou COMPAORE, Directeur Général de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires est chargé de l'intérim du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, en mission du 26 au 29 mai 2004.
- Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 26 mai 2004 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

1-CAB

1-SG

1-DGPML

Toutes Directions Centrales Toutes Directions Régionales Tous Services Rattachés 2-Intéressés

2-Archives

Ouagadougou, le

2 6 MAY 2004

Bédouma Alain YODA Officier de l'Ordre National